

## **FONCTION AGENT D'EXPLOITATION VOIRIE (H/F) AFFECTE A L'ECOLE EN BOULEY (EEB), AMENAGEMENTS EXTERIEURS**

### **1. Description générale de la fonction**

Il-elle collabore prioritairement à l'entretien des aménagements extérieurs de l'école En Bouley (EEB), de l'esplanade d'Arruffens et du cheminement qui y conduit, du site de l'accueil extrascolaire de la Condémine.

En cas de disponibilité ou de besoin, il-elle collabore à l'entretien du domaine public, des routes, des trottoirs, des escaliers, des talus et accotements, des cours d'eau, des adductions d'eau, des collecteurs des eaux usées et des bâtiments communaux. Il-elle participe au ramassage des déchets et à la gestion de la déchetterie. Il-elle partage les tâches du déneigement.

Il-elle peut être amené-e à remplacer l'agent-e d'exploitation affecté-e à l'intérieur de l'école En Bouley (EEB), comme l'agent-e d'exploitation affecté-e à l'intérieur peut être amené-e à remplacer l'agent-e affecté-e aux aménagements extérieurs.

### **2. Tâches principales**

#### **Responsabilités**

#### **2.1. Ecole En Bouley (EEB), esplanade d'Arruffens et site de l'accueil extrascolaire de la Condémine.**

2.1.1. Exécuter les travaux d'entretien des espaces verts, places de jeux (tonte, désherbage, taille, etc.).

De la bonne exécution en respectant les directives de sécurité.

2.1.2. Entretien des massifs.

De la bonne exécution en respectant les directives de sécurité.

- |                        |  |   |
|------------------------|--|---|
| 2.1.3.                 | Entretien des routes, trottoirs, chemins, places, talus, et autres accès.  | De la bonne exécution en respectant les directives de sécurité. |
| 2.1.4.                 | Participer à l'entretien des bâtiments, ramassage des déchets et gestion de la déchetterie du site.                              | De la bonne exécution en respectant les directives de sécurité. |
| 2.1.5.                 | Participer au déneigement et salage des voies de communication.  | De la bonne exécution en respectant les directives de sécurité. |
| 2.1.6.                 | Planifier le stock et approvisionner les consommables et le petit matériel.  | De la gestion du stock.   |
| 2.1.7.                 | Effectuer des petites réparations ou rénovations.  | De la bonne exécution en respectant les directives de sécurité. |
| 2.1.8.                 | Participer aux nettoyages en l'absence de l'agent·e d'exploitation affecté·e à l'intérieur.                                      | Des nettoyages.   |
| <br><b>2.2. Voirie</b> |  |   |
| 2.2.1.                 | Exécuter les travaux d'entretien des routes, places, trottoirs, chemins, escaliers, talus et accotements, vidange des poubelles. | De la bonne exécution en respectant les directives de sécurité. |
| 2.2.2.                 | Collaborer aux travaux du marquage, signalisation et maintenance du réseau routier.  | De la bonne exécution en respectant les directives de sécurité. |
| 2.2.3.                 | Collaborer aux travaux d'entretien et de maintenance des bâtiments communaux.  | De la bonne exécution en respectant les directives de sécurité. |
| 2.2.4.                 | Assurer l'entretien de l'outillage et du matériel.   | De la bonne exécution en respectant les directives de sécurité. |

- |   |   |
|---|---|
| 2.2.5. Assurer l'entretien partiel des véhicules tant du point de vue carrosserie que mécanique.                    | De la bonne exécution en respectant les directives de sécurité. |
| 2.2.6. Participer au déneigement et salage des voies de communication.  | De la bonne exécution en respectant les directives de sécurité. |
| 2.2.7. Collaborer au service de l'embellissement.   | De la bonne exécution en respectant les directives de sécurité. |
| 2.2.8. Participer à la mise en place de drapeaux, ornementation, affiches publiques, décorations et sapins de Noël. | De la bonne exécution en respectant les directives de sécurité. |
| 2.2.9. Exécuter toutes les tâches confiées.   | De la bonne exécution.  |

### 3. Liaisons hiérarchiques

- ▼ Supérieur direct le contremaître de la voirie.

### 4. Connaissances professionnelles

- ▼ Titulaire d'un CFC d'agent-e d'exploitation ou d'un métier manuel en rapport avec le poste (domaine de la construction, du bâtiments, autres).
- ▼ Bonnes connaissances des matériaux et des outils de la construction.
- ▼ Titulaire d'un permis de conduire B + BE.
- ▼ Expérience dans l'utilisation de petites machines et de l'outillage de chantier.

## 5. Aptitudes

- ▼ Bonne constitution.
- ▼ Conscientieux, méticuleux et discret.
- ▼ Capacité à travailler en équipe, en particulier avec l'agent-e d'exploitation affecté-e à l'intérieur.
- ▼ Capacité à travailler de manière indépendante et à assumer des responsabilités.
- ▼ Disponibilité (horaires irréguliers).
- ▼ Sens de l'organisation.

## 6. Dispositions particulières

- ▼ Il-elle prend ses vacances durant l'année civile en cours, prioritairement pendant la période des relâches scolaires.



Lu et approuvé

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_